



LA PENSION DE FAMILLE : UN OUTIL AU CŒUR DU LOGEMENT D'ABORD

**LA PENSION DE FAMILLE
EST UN LOGEMENT INDIVIDUEL,
DURABLE POUR LES PERSONNES
EN SITUATION D'ISOLEMENT
OU D'EXCLUSION SOCIALE**

Elle combine des espaces privatifs qui permettent aux personnes logées d'être chez elles sans être isolées et des espaces collectifs qui facilitent la reconstruction sociale.

Elle est animée par des hôtes qui accompagnent quotidiennement les habitants dans leurs démarches individuelles, dans la co-organisation des temps collectifs et interviennent également en qualité de médiateurs.

la PENSION de FAMILLE

UN OUTIL CLÉ DU PLAN LOGEMENT D'ABORD

Le plan Logement d'abord déploie depuis 2017 une réforme structurelle de l'accès au logement en faveur des personnes sans domicile et mal logées. En proposant une offre de logement adaptée aux besoins spécifiques de leurs résidents, la pension de famille joue un rôle central au sein de ce plan.

PLAN LOGEMENT D'ABORD 2 : 2022-2027

Dans le cadre du second volet du plan Logement d'abord présenté en juin 2023, l'État fixe un objectif de 10 000 créations de places en pensions de famille d'ici 2027.

Aujourd'hui, 1000 pensions de famille existent sur tout le territoire français.

La pension de famille apporte une réponse efficace d'accès au logement stable et adapté ; elle permet de remettre les concitoyens dans un parcours positif de reconstruction et d'insertion.

La pension de famille est un outil plébiscité par tous les acteurs : sa pertinence en matière d'insertion des personnes au long parcours de rue et d'hébergement est largement reconnue.



« Quand on voit des personnes qui relèvent la tête, s'épanouissent et envisagent l'avenir, on se dit qu'on n'a pas perdu notre temps... »

Brigitte Fouré, maire d'Amiens [2022]



« La force des pensions de famille c'est d'avoir une équipe de proximité dédiée. Pour l' élu et les riverains c'est un élément essentiel. »

Guillaume Brugidou, gestionnaire [2021]



« Les pensions de famille sont au cœur du Logement d'abord permettant d'allier la convivialité d'une vie collective et le travail d'accompagnement notamment vers l'emploi. »

Renaud Payre, vice-président de la métropole de Lyon [2023]



« Dans ma pension de famille
je me reconstruis ! »

la PENSION de FAMILLE

UNE STRUCTURE PLEINEMENT ANCRÉE DANS SON TERRITOIRE

Ouverte sur l'extérieur, à proximité immédiate des transports, commerces et lieux de soins, la pension de famille s'intègre parfaitement à son quartier.

Elle fonctionne **en réseau et de manière partenariale**.

Ces partenariats sont divers et s'adaptent aux personnes logées :

- **avec des structures sociales**

[CCAS, assistantes sociales de secteur, etc.],

- **avec des structures médico-sociales ou sanitaires :**

SAMSAH, SAVS, CMP, médecins ou hôpitaux, associations d'aide à domicile...

- **avec le réseau associatif de proximité :**

associations tutélaires, associations de quartier, banques alimentaires, lieux culturels...

UN MODÈLE ÉCONOMIQUE

Le montage financier du projet

Comme toute résidence sociale, la pension de famille peut bénéficier :

- de financements publics à l'investissement [PLAI et PLAI-Adapté] dans certaines conditions,
- de subventions d'investissement des collectivités locales.

**Le fonctionnement :
une redevance « loyer & charges »**

Les habitants en pension de famille s'acquittent chaque mois d'un montant de redevance qui couvre l'ensemble des frais liés à l'occupation du logement [loyer ; forfait de charges, notamment eau et énergie ; mobilier et prestations]. Ce fonctionnement leur apporte une sécurité : ils n'auront pas de complément financier à apporter en cas de hausse de charges ou de dépense imprévue.

Les logements ouvrent droit à l'APL foyer, une aide très solvabilisatrice.

LA PENSION DE FAMILLE, DE SA CRÉATION À SON FONCTIONNEMENT



L'ÉTAT

Plan de relance gouvernemental:

10 000 logements supplémentaires en pensions de famille pour 2027.

PROGRAMME

AUTORISE

LA COMMUNE / L'INTERCOMMUNALITÉ

conduit une politique de logement social dans le cadre de ses obligations [20 à 25% de logement social dans la commune] et accorde les autorisations nécessaires pour la construction ou la réhabilitation du bâtiment.



GÈRE



LES SERVICES LOCAUX DE L'ÉTAT

Après validation du projet au niveau régional, la Direction départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités [DDETS]:

- détermine le nombre de places à créer,
- valide le financement de **7 117 € par place et par an** pour le financement de l'accompagnement des personnes.

La Direction départementale des territoires (ou son délégué) délivre une subvention d'aide à la pierre pour permettre la construction. Ce financement réglementé va permettre au résident de percevoir l'APL.

VALIDENT



LA PENSION DE FAMILLE

ACHÈTE OU CONSTRUIT

LE GESTIONNAIRE

assure la gestion locative et met en œuvre le projet social. La majorité des gestionnaires sont des associations.



LE PROPRIÉTAIRE

achète ou construit les bâtiments. Il s'agit souvent d'un bailleur social. Le gestionnaire peut-être également propriétaire du bâtiment. Le projet immobilier est la traduction du projet social.

LE GESTIONNAIRE ET LE PROPRIÉTAIRE PROPOSENT

La semaine nationale des pensions de famille est une initiative inter-associative pour promouvoir les pensions de famille



Fédération
des acteurs de
la solidarité



FONDATION
Abbé Pierre



www.pensionsdefamille.org



Soutenu par



Délégation interministérielle
à l'Habitat et à
l'accès au logement